



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE DE PROVINCE

★ ★ ★

BUREAU

★ ★ ★

N° 961-2010/BAPS/DDR

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
DDR	1
DAVAR	1
CANC	1
GTV	1
Syndicat des éleveurs	1
UPRA bovine	1
UPRA équine	1
UPRA porcine	1
UPRA ovine et caprine	1
FSCHNC	1
APEEG	1
ACT	1
JONC	1
Archives NC	1

DELIBERATION

LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 38-2000/APS du 13 décembre 2000 instituant une aide aux soins des animaux de rente et de travail ;

Vu le rapport n°1163-2010/BAPS du 5 juillet 2010,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 16 DECEMBRE 2010 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : L'annexe des tarifs des actes vétérinaires médicaux et chirurgicaux mentionnée à l'article 5 de la délibération du 13 décembre 2000 susvisée est remplacée par l'annexe jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.